



Objet : Lutte contre l'absentéisme

Mesdames, Messieurs,

Au vu du contexte actuel et de la recrudescence des absences et retards de nos élèves, il nous paraît nécessaire de faire un rappel à tous de **l'obligation d'assiduité**.

Comme le signifie l'Alinéa 1 – « L'obligation d'assiduité et de ponctualité » de l'Article 2, du Chapitre 2 de notre Règlement Intérieur :

« La ponctualité est une règle essentielle, elle est la manifestation du respect et de la correction [...]. L'obligation d'assiduité à laquelle est tenu l'apprenant consiste à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, à participer au travail scolaire et à se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances. [...] »

« Le non-respect de cette obligation d'assiduité, assimilable à un acte d'indiscipline, entraîne pour les apprenants :

- des punitions ou des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la comparution devant le Conseil de Discipline,
- l'inscription de ce manquement sur le Livret Scolaire présenté à l'examen,
- la non-admission en redoublement,
- le signalement aux autorités compétentes tel que : le service des bourses pour suppression des bourses ; le service examens pour la non-complétude de formation. »

La non-complétude de formation : Au seuil de 10% d'absences (justifiées ou non) de la durée de formation, une non-complétude peut être actée entraînant l'impossibilité de se présenter à l'examen.

Pour rappel, seules sont considérées comme autorisées les absences suivantes :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux

Vous avez **l'obligation de signaler et justifier toute absence** de votre enfant au lycée, quelle qu'en soit le motif et sa durée.

Les représentants légaux sont tenus d'en informer le lycée **par écrit**, sous 48h, mail à viescolaire.borgo@gmail.com, **un appel téléphonique seul ne suffit pas**.

Nous comptons sur vous, merci de votre compréhension. Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

